

Règlement Raid U Centre 2019

1. Organisation

La huitième édition du Raid U Centre (anciennement Raid Polytech Orléans) a lieu **le samedi 9 et dimanche 10 mars 2019**. Ce Raid est organisé par l'association sportive étudiante Polytech Raid, association Loi 1901 présidée par Maëlys Magnier.

L'organisation se réserve le droit de modifier ce règlement, le parcours ainsi que le programme du raid jusqu'au matin du départ, sans avoir à se justifier. L'ensemble des équipes inscrites en sera informé.

Les concurrents s'engagent à se soumettre au présent règlement par seul fait de leur inscription, et acceptent l'exploitation par l'organisation des images et des photos faites pendant le week-end.

2. Cadre

Le Raid U Centre se déroulera à **Orléans et ses alentours**. Le départ du samedi 9 mars se fera à l'Université d'Orléans et l'arrivée à l'auberge de jeunesse d'Orléans. Le départ du dimanche 10 mars se fera à l'Université d'Orléans et l'arrivée finale des deux parcours se fera Place de la Loire à Orléans. Le raid se déroulera en parfaite conformité avec les règlements écologiques des secteurs traversés en respectant la faune et la flore.

3. Déroulement des épreuves

Le Raid U Centre propose deux journées d'épreuves réunissant de la course à pied, de la course d'orientation, du canoë, du VTT et une épreuve de tir à l'arc. Sur le parcours, **des contrôles de passages obligatoires** seront mis en place et des points de ravitaillement seront mis à disposition des équipes.

Les équipes sont composées de deux personnes dont un capitaine et ont le choix entre le parcours expert et découverte. Le départ du parcours expert se fera le samedi 9 mars à 9 h 00. Le départ pour le parcours découverte sera le dimanche 25 mars à 10h, en même temps que la deuxième journée du parcours expert.

4. Conditions d'admission

Le Raid U Centre est **ouvert à toutes les personnes majeures**. Elles devront être munies pour participer à l'ensemble des épreuves :

- D'une carte d'identité
- D'un certificat médical d'aptitude générale à la pratique de ce type d'épreuve (Se référer aux règles fédérales, obligation de certificat médical pour les participants non licenciés de non contre-indication à la pratique du cyclisme (VTT), de la course à pieds, du tir-à-l'arc et du canoë-kayak en compétition, tel que défini aux articles L331-9, L321-1, L231-2, L231-2-1, L231-2-2, L231-2-3, R331-4 et A331-25 du code du sport).
- D'une attestation sur l'honneur de la capacité de nager en milieu naturel.
- D'un chèque de caution d'un montant de 200€ libellé à l'ordre de « POLYTECH RAID » (un chèque par personne) pour l'ensemble du matériel fourni lors des épreuves, tels que le VTT, le casque et le canoë.

Le parcours découverte est accessible à toute personne pratiquant régulièrement ou occasionnellement un sport, tandis que le parcours expert requiert un entraînement plus spécifique à ce type d'épreuve. En s'inscrivant, la personne se juge apte à participer au Raid et est seule responsable de son engagement.

5. Assurance

Le Raid U Centre souscrit une responsabilité civile organisateur. Les concurrents doivent quant à eux être en possession d'une couverture civile et individuelle accident, garantissant les risques inhérents à leur participation. Ils seront aussi couverts par une licence ponctuelle de la Fédération Française de Sport Universitaire

(FFSU) que l'organisation leur offre. Par ailleurs, l'organisation ne saurait en aucun cas être recherchée en cas de vol ou de perte de tout objet, matériel confié à sa garde.

6. Sécurité

Une équipe de secouristes diplômés de la SNSM sera présente les deux jours des épreuves afin d'assurer la sécurité des concurrents.

Les coureurs sont soumis au code de la route tout au long de l'épreuve, à pied comme à vélo. Ils doivent donc impérativement le respecter pour assurer leur sécurité et celle des autres sous peine de sanction.

7. Abandon et retard

Toute équipe qui se présentera sur la ligne de départ avec 30min de retard sera déclaré forfait. Les organisateurs se réservent le droit d'imposer aux équipes retardataires sur le parcours, un itinéraire spécial pour faciliter leur retour.

Tout abandon ne pourra se faire qu'à un point de contrôle. L'organisation devra en être immédiatement informée. Un concurrent blessé ne devra pas rester seul. **Son coéquipier devra rester avec lui jusqu'à l'arrivée des secours.** Tout manquement à ces règles entraînerait la responsabilité pécuniaire de l'équipe en cas de recherches engagées.

8. Réclamations et sanctions

En cas de litige, le jury est le seul habilité à recevoir des réclamations, et seuls les juges pourront décider des sanctions. Le jury est souverain et en aucun cas les décisions ne pourront être contestées. Il est en outre susceptible de prononcer **l'exclusion d'une équipe** pour les motifs suivants :

- Non-respect du règlement
- Infraction sur l'identité du concurrent
- Comportement déloyal, antisportif, dangereux ou irresponsable
- Non-assistance à toute personne en danger
- Non-respect du code de la route (l'organisation dégage toute responsabilité en cas d'accident dû à un non-respect des règles du code de la route)
- Non-respect de l'environnement, de la faune, de la flore et du parcours proposé

9. Classement et prix

Seules les équipes complètes pourront être classées. Le classement général sera établi par un cumul des temps réalisés par l'équipe sur la totalité du parcours. Le temps de l'équipe est le temps du concurrent le plus lent, majoré des pénalisations éventuelles, en cas d'oubli de poinçonnement d'une balise lors de la course d'orientation par exemple. Tous les participants recevront un T-shirt au début de la course. Enfin, des prix seront remis aux podiums des deux parcours.

10. Tenue et matériel

Les participants devront **obligatoirement porter** le matériel suivant durant les épreuves :

- Un dossard dont le numéro commun à toute l'équipe restera parfaitement visible ;
- Un sac à dos contenant de l'eau, une couverture de survie et un téléphone portable en état de fonctionnement (au minimum un par équipe) ;
- Un gilet de sauvetage fourni par l'organisation lors des épreuves de canoë ;
- Un casque lors des épreuves de VTT (le port du casque à coque rigide (CE 1078/1997) attaché est obligatoire).

Les équipes seront responsables du matériel mis à leur disposition et seront pénalisées (voire exclues) en cas d'utilisation anormale ou dangereuse, de dégradation ou de pertes. L'organisation se réserve le droit d'encaisser

le chèque de caution d'un participant (ou une partie de sa somme) pour rembourser les dégâts occasionnés par celle-ci. Aucun matériel personnel ne sera accepté en remplacement de ceux fournis par l'organisation (VTT, casque, kayak, gilet de sauvetage, pagaie).

L'utilisation d'un GPS ainsi que de pédales motorisées ne sont pas autorisés.

Aussi, l'organisation conseille vivement les participants de se munir du matériel suivant pour profiter au mieux de l'événement :

- Un kit de réparation en cas de crevaison ;
- Des vêtements adaptés aux conditions météorologiques.

11. Inscriptions

Les droits d'inscription pour le parcours découverte sont de **20€ par personne de moins de 26 ans et de 35€ pour les autres**. Les droits d'inscription pour le parcours expert sont de **40€ par personne de moins de 26 ans, et de 55€ pour les autres**.

Les équipes peuvent s'inscrire dans les limites de temps et de places disponibles : 25 équipes maximum pour le **parcours expert jusqu'au 20 février 2019** et 75 équipes maximum pour le **parcours découverte jusqu'au 5 mars 2019**.

Le prix d'inscription comprend :

- Les repas du samedi midi et soir, et du dimanche matin (parcours expert) ainsi que le repas dimanche midi (parcours découverte et expert) ;
- L'accès aux épreuves avec la fourniture du matériel suivant : VTT, casque, kayak, pagaie, gilet de sauvetage ;
- Des ravitaillements tout au long du parcours ;
- L'encadrement (sécurité, organisation...).

Les droits d'inscriptions ne donneront lieu à **aucun remboursement** sauf en cas de force majeure.